



Subvention de recherche FBAUC-CAS - Tolmar

MODALITÉS POUR 2025-2026

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le programme de subventions de recherche FBAUC-CAS - Tolmar soutient les études en andrologie menées à l'initiative de chercheurs au Canada; les projets soumis seront évalués par des pairs de la FBAUC. Le programme est géré par la FBAUC en partenariat avec la CAS (Canadian Andrology Society) et Tolmar afin de faire progresser les connaissances scientifiques et d'améliorer les résultats cliniques dans le domaine de la reproduction et de la santé sexuelle chez l'homme.

DATES À RETENIR

Date limite de dépôt des candidatures	1 ^{er} mai 2026 (17 h HE)
Date de notification	Congrès annuel de l'AUC (juin 2026)
Rapport d'étape soumis à la FBAUC	Dans les six mois suivant la réception des fonds

OBJECTIFS ET PORTÉE

L'objectif du programme de subventions de recherche FBAUC-CAS - Tolmar est de soutenir la recherche évaluée par des pairs qui favorise l'excellence dans le domaine de l'andrologie, dans le but d'améliorer les soins aux patients.

- Le programme vise principalement à soutenir la recherche sur l'infertilité masculine, la dysfonction érectile, l'orchialgie, la dysfonction sexuelle masculine, la maladie de La Peyronie et l'hormonothérapie substitutive.
- Les projets proposés dans d'autres domaines de la recherche urologique ne seront pas pris en considération.

- Les projets de recherche peuvent être des études cliniques, translationnelles ou de science fondamentale.
- Les bénéficiaires de la bourse doivent démontrer une meilleure compréhension du domaine de recherche en question et/ou contribuer à l'amélioration des soins aux patients dans le domaine de l'andrologie.
- Les subventions seront accordées au ou à la candidat·e retenu·e (ou à l'établissement du/de la candidat·e au nom de ce·tte dernier·ère, le cas échéant). Il est prévu qu'une (1) subvention de 50 000 CAD soit accordée. La subvention est destinée à être utilisée sur une période de 12 mois à compter de sa réception.

ADMISSIBILITÉ

La FBAUC recevra, traitera et évaluera les projets soumis. Les subventions seront accordées sur la base des critères suivants :

Candidat·e s admissibles

- Les candidat·e s admissibles comprennent toutes les membres en règle de l'AUC qui sont titulaires d'un doctorat en médecine (M.D.) ou dans un domaine connexe (Ph. D.).
- Recommandé d'être membre de CAS.
- Acceptent de signer une entente d'étude à l'initiative du ou de la chercheur·euse avec la FBAUC.
- Acceptent de fournir un rapport d'étape, comprenant un plan de présentation lors de congrès ou de publication, à la FBAUC pour la diffusion des résultats de l'étude.

Projets de recherche admissibles

En 2026, les projets de recherche qui seront acceptés porteront sur les domaines suivants : infertilité masculine, dysfonction érectile, orchialgie, dysfonction sexuelle masculine, maladie de La Peyronie et hormonothérapie substitutive.

L'étude doit être achevée dans les 12 mois suivant la réception des fonds; aucune demande de renouvellement ne sera acceptée. Le projet soumis doit être un projet « autonome ». La subvention actuelle n'est pas destinée à compléter le financement de projets de plus grande envergure.

Projets de recherche non admissibles

Les types de projets suivants ne seront pas admissibles :

- Les projets ayant déjà reçu un financement d'une autre source, y compris des commandites de gouvernements ou du secteur privé.
- Les projets dont le budget dépasse 50 000 CAD ne seront pas pris en considération, sauf si l'établissement qui appuie le ou la candidat·e offre des fonds de contrepartie.
- Les projets de mise au point de produits pharmaceutiques (y compris les études sur des indications non approuvées de médicaments) et/ou de comparaison de produits ou de promotion de produits ne seront pas pris en considération.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes soumises seront examinées et approuvées par le Comité d'examen du programme de subventions de recherche FBAUC-CAS-Tolmar. Les membres du Comité d'examen seront des personnes sélectionnées ou recommandées par la CAS et sur recommandation du président du Conseil scientifique.

Les projets de recherche seront évalués sur la base des critères suivants :

Importance:

- Mérite scientifique (validité, intégrité, originalité)
- Contribution à l'avancement des connaissances scientifiques dans le domaine thérapeutique concerné
- Pertinence clinique ou valeur clinique potentielle et applicabilité

Faisabilité:

- Faisabilité du plan de l'étude, de la méthodologie et de l'analyse
- Puissance et taille de l'échantillon adéquates
- Budget de l'étude
- Calendrier proposé

DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES CANDIDATURES

Le projet de recherche, y compris les figures, les tableaux, le budget et les références, ne doit pas dépasser cinq (5) pages et doit être rédigé en police standard 12 points.

La demande dûment remplie doit être reçue au plus tard le 1^{er} mai 2026 (17 h HE). Chaque candidat·e doit fournir une lettre de soutien du/de la

directeur·trice du département ou de la division universitaires qui supervisera le projet de recherche. La lettre doit indiquer le niveau de soutien et d'engagement de l'université et/ou de l'établissement à l'égard de la demande.

Les demandes incomplètes et les documents reçus après la date limite de soumission ne seront pas acceptés. Le formulaire de demande dûment rempli et les pièces justificatives doivent être soumis par voie électronique à l'**[adresse marfisa.defrancesco@cua.org](mailto:marfisa.defrancesco@cua.org)**. **Veillez vérifier que vous avez bien reçu un courriel d'accusé de réception.**

Voici quelques suggestions pour la préparation du projet de recherche. Les rubriques suggérées sont les suivantes : 1) Énoncé des objectifs, 2) Travaux de recherche récents pertinents menés par le ou la candidat·e, 3) Brève revue de la littérature et mise en contexte, 4) Hypothèses, 5) Plan et méthodologie, 6) Analyse des données, 7) Calendrier proposé, 8) Impact, 9) Budget et 10) Références.

En outre, les documents suivants doivent accompagner la demande :

- 1) Formulaire de candidature dûment rempli
- 2) Projet de recherche
- 3) Preuve de l'approbation ou de la demande d'approbation par le comité d'éthique compétent, accompagnée des formulaires de consentement, s'il est prévu que des sujets humains participent à l'étude
- 4) Lettre de soutien et d'engagement du/de la directeur·trice du département/de la division indiquant le niveau de soutien de l'établissement et/ou de l'université
- 5) Liste de toutes les subventions en cours et des demandes de subvention soumises au cours des trois dernières années (maximum 2 pages) avec le titre de la subvention, l'organisme subventionnaire et le montant de la subvention. Les demandes incomplètes seront rejetées.

CONDITIONS DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE RECHERCHE FBAUC-CAS-Tolmar

Considérations financières

Le montant de la subvention couvre les coûts directs (coûts de main-d'œuvre et d'étude) et les coûts des médicaments à l'étude (le cas échéant). Les coûts indirects ne sont pas couverts par cette subvention. Chaque subvention sera remise en un seul versement. Les établissements sont tenus de renoncer aux frais généraux.

Administration du contrat

Une copie du modèle d'entente de subvention, signée par le bénéficiaire de la subvention et l'établissement affilié au bénéficiaire (le cas échéant), doit être retournée à la FBAUC avant le versement des fonds de la subvention. Les études doivent être conçues de manière à être achevées dans les 12 mois suivant la réception des fonds, et leurs résultats doivent de qualité telle qu'ils puissent être présentés sous forme de résumé lors d'un congrès scientifique, puis publiés dans une revue avec comité de lecture.

Rapports d'étape

Le ou la bénéficiaire de la subvention doit fournir un rapport d'étape au président du Conseil scientifique six mois après la réception de la subvention. Si le Conseil scientifique estime que le ou la bénéficiaire n'a pas réalisé de progrès suffisants, les versements supplémentaires peuvent être retenus.

Demandes de renseignements

Fondation des bourses de l'Association des urologues du Canada

Girish Kulkarni, président du Conseil scientifique

Edward D. Matsumoto, vice-président du Conseil scientifique

À l'attention de M^{me} Marfisa Defrancesco, coordination administrative, FBAUC

marfisa.defrancesco@cua.org +1 (514) 606-6073